SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE, 77820 LE CHATELET-EN-BRIE

Bilan 2018

et

Perspectives 2019

Faire revivre hier : une passion d'aujourd'hui

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Carte d'identité

2018

Nom : Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie.
SIRET 510 315 039 00014 – APE 9499Z – Ancienne référence en préfecture : 772010631
Nouvelle référence en préfecture : W772000781
Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne : 29 septembre 1995 (Journal Officiel du 25 octobre 1995).

Siège social : Mairie du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).
Bureau, documentation et salle de réunion : Salle Meignen, 1 passage des Marjolets,
77820 Le Châtelet-en-Brie
(Ces locaux sont mis à la disposition de l'association par la commune).

Buts de l'association : selon ses statuts « l'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et de leurs habitants ».

Bureau de l'association
(élu par l'assemblée générale du **10 février 2018** et la réunion du bureau en date du **13 février 2018**) :

. Jean-Claude RADIGON	Président
. Jacky BREUILLÉ	Secrétaire
. Jean-Jacques PIPAUD	Trésorier
. Jean-Jacques BRISEDOU	Membre
. Paul André MARY	Membre
. Jean-Michel REFIN	Membre
.Patricia PILLEUL-MARY	Membre

Rapporteurs aux comptes :Isabelle Bécel et Laurent Régnier
Compte bancaire au Crédit Agricole Brie-Picardie
Assurances : SMACL - 141 avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT CEDEX

Site internet : www.shcb77.fr
Mail : shcb77@orange.fr

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Compte rendu 2018
et perspectives 2019

RAPPORT MORAL 2018

Après une triste année 2017 nous avons repris un fonctionnement plus normal si l'on fait abstraction des petits problèmes de santé des uns et des autres.

Le projet associatif de la Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie est stipulé dans l'article 2 de ses statuts.

L'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île de France et de leurs habitants.

Pour atteindre ses buts, l'association peut organiser, autant que nécessaire, des réunions, conférences et manifestations diverses, des voyages, séminaires et sessions d'étude ; elle peut rassembler, collectionner, exposer, reproduire, publier et diffuser gratuitement ou à titre onéreux les résultats de ses recherches et études et, plus généralement, tous documents écrits ou audiovisuels ayant un lien avec les buts qu'elle poursuit.

Nous avons œuvré toute cette année écoulée à atteindre un maximum de ces buts.

Tout d'abord nous avons « exposé » au collège Rosa Bonheur.

Comme depuis quelques années, un professeur d'histoire nous sollicite afin de présenter notre travail sur la libération du village le 26 août 1944. C'est avec plaisir que nous répondons favorablement à sa demande. Les élèves de troisième ont pu découvrir notre exposition dans la salle du collège prévue à cet effet du 29 janvier au 1 février 2018. Le montage avait été réalisé le 26 janvier et le démontage le 2 février.

La médiathèque du château des Dames a initié un projet intitulé « Trajectoires » en collaboration notamment avec le département de Seine-et-Marne. Nous nous sommes proposés pour présenter par les cartes postales anciennes divers moyens de locomotions utilisés sur la commune du Châtelet-en-Brie, ainsi que des documents administratifs nécessaires aux déplacements hors commune, les passeports du XVIIIe siècle. Grâce à

Jean-Bernard Duval, l'historien de La Chapelle-Rablais que nous remercions ici chaleureusement, nous avons pu proposer une étude sur la migration des maçons creusois. L'exposition à la salle des Marjolets du 3 avril au 12 mai 2018 a été prolongée au sein même de la médiathèque jusqu'au 10 juillet 2018 et un article spécifique dans le « Vivre au Village » N°141 de septembre 2018 a été rédigé.

Comme tous les ans nous avons présenté nos diverses activités au forum des Associations, dans le but principal de regarnir les rangs de la SHCB77 par des bénévoles intéressés par l'histoire locale. Malheureusement on constate depuis quelques années un certain désengagement pour ce genre d'activités « culturelles ». Les jeunes intègrent les associations sportives et les parents qui jonglent avec les horaires des uns et des autres, n'ont plus de temps à investir dans de telles passions…

L'assemblée générale du 10 février 2018 a été l'occasion de présenter à nos membres présents divers documents concernant Louis Émile Bracquemond, notaire au Châtelet-en-Brie de 1903 à 1939. A l'issue de cette réunion nous nous sommes retrouvés dans la bonne humeur autour du buffet traditionnel.

Nous diffusons gratuitement le fruit de nos recherches par l'intermédiaire du journal municipal. En 2018 nous avons parlé du petit patrimoine de la commune : « les bornes anciennes » et « les chasses roues ». Puis pour coller à notre actualité nous avons traité des « passeports de l'intérieur au XVIIIe siècle ». Enfin pour le dernier trimestre a été publiée la première partie de « l'inventaire après décès de Paul Auger ». Tous les membres de la SHCB77 peuvent proposer et écrire sur un sujet particulier. Cette année, Patricia, André et Jacky ont rédigé pour les deux pages très attendues du « Vivre au Village », « la SHCB77 raconte… ».

Traiter de l'Histoire exige aussi de connaître nos institutions et les locaux de la République. Cette année grâce à André nous avons pu visiter le Sénat où nous avons eu un guide exceptionnel en la personne de notre sénateur Vincent Eblé. Sa présence nous a permis d'accéder à des salles « hors visite » traditionnelle. Très

bonne journée que celle du 19 octobre 2018. Ces visites sont à poursuivre pour en faire profiter d'autres adhérents.

Outre ce voyage parisien, nous avons, comme l'année précédente, organisé une journée de travail, session d'étude, conférence, rencontre !

Fin octobre nous avons répondu favorablement à l'invitation pour visiter et participer à l'exposition/conférence organisée chez nos amis de « mémoires de Blandy », association traitant de l'histoire de Blandy-les-Tours (sauf le château !). A l'issue de la matinée nous avons demandé à l'un de ses membres de nous retrouver 7 novembre 2018 à la salle des Marjolets à l'occasion de notre journée de travail. Les thèmes abordés ce jour là portaient d'abord sur la chapelle Sainte-James puis sur les acteurs de la reconstruction du château des Dâmes, Polycarpe-Maclou Poussié et Pierre Victor Cuvillier. La personne invitée, descendante de Poussié a ainsi pu retrouver Christian, autre descendant de ce même Poussié. Ils ne se connaissaient pas. Grace à cet invité nous avons pu mettre un visage sur Polycarpe-Maclou Poussié. Sa famille possède un pastel du chatelain portant béret et nous avons pu en avoir une reproduction photographique. Les échanges ont été ainsi très fructueux et ce type de journée initié en 2017 est intéressant et permet de faire le point sur les projets en travaux en cours.

Le lendemain ce sont deux autres membres de « mémoires de Blandy » qui nous ont rendu visite au local dont le président. Nous avons là encore beaucoup échangé sur notre façon de travailler et d'appréhender l'histoire d'un village. D'autres échanges sont prévus avec cette association amie.

L'église a été l'objet d'une attention particulière par la SHCB77 et notamment par Jean-Claude qui a suivi « photographiquement » le chantier. Chaque semaine ou presque des clichés étaient réalisés. Ils permettront de témoigner de la nature et de la bonne réalisation des travaux commandés par la municipalité. Dans le cadre de cette magnifique restauration, la SHCB77 a grandement influé sur la remise en place d'éléments importants. Tout d'abord le lustre qui avait été remisé dans nos locaux et qui a pu reprendre sa place telle qu'on pouvait le voir sur des cartes postales anciennes. Les anciennes tapisseries du château des Dames sont maintenant mises en valeur et visibles de tous. Dans le procès-verbal de la restauration de 1894 dressé par l'abbé Guillot, rapporté en page 31 de la notice, il est dit : « …un bénitier de style, dont la cuvette artistement sculptée représente quatre figures grimaçantes et liées entre elles (copie d'un bénitier se trouvant au musée Cluny à Paris) a été gracieusement offert par un enfant du pays (M. Guérin) et placé près de la grande porte ». Le bénitier aux quatre têtes de chimères mentionné a donc été reposé à l'entrée de l'édifice.

Pendant cette période, nous avons particulièrement suivi la remise en état du statuaire de bois. Nous nous sommes rendus deux fois dans l'entreprise spécialisée à Provins et nous avons pu constater le travail délicat et minutieux des restaurateurs. Le grattage méticuleux au scalpel des anciens pigments des statues, la réfection des parties endommagées ou manquantes du retable, la création de nouveaux bancs, autant de tâches que nous avons découvertes, appréciées et photographiées lors de nos passages.

L'implication des membres de la SHCB77 dans le tri et la gestion des archives communales est continue. Toutefois l'ardeur de ces bénévoles a été ralentie en fin d'année 2018 pour raison de déménagement. Qu'il est maintenant lointain le souvenir des débuts en 1996 avec un seul ordinateur et quelques « sacs à patates ». C'était dans le grenier de l'hôtel de ville. Depuis toutes ces années, un bâtiment ayant servi pour stocker le bois d'une ancienne scierie puis de lieu d'entrepôt de matériaux de construction attendait une affectation plus noble. La municipalité a eu l'excellente idée de transformer pour une partie cet édifice ancien en local d'archive. C'est maintenant un local neuf qui abrite les archives communales. Remercions ici toute la municipalité pour ces travaux mais aussi pour l'aménagement avec du mobilier et des rayonnages neufs et pour le déménagement des quelques 300 cartons d'archives tant provisoires que définitives. Un grand merci aussi pour le dévouement du responsable technique Wilfrid et des techniciens de la commune qui ont mené à bien l'installation dans ces nouveaux locaux. Quelques lundis joyeux s'annoncent pour les années à venir dans le hangar de la place de la Scierie. On cherche même un nom pour ce local !

La recherche et l'étude historique du village et de ses environs constitue une part essentielle des activités des membres actifs :

- Christian continue sa quête aux archives nationales à Paris, au centre des archives militaires de Vincennes ou aux archives départementales des Yvelines à Versailles susceptibles d'intéresser l'un de nous, ou tout simplement qui peuvent concerner l'histoire du village.
- Jean-Jacques B. a quasiment terminé son ouvrage sur le château des Dames.
- L'écriture du projet de biographie de Louis Puissant dont Patricia avait la charge est terminée.
- Catherine continue d'enregistrer et de classer nos propres archives.
- Brigitte retranscrit les articles de presse concernant Le Chatelet-en-Brie.
- Odile et Michelle retranscrivent informatiquement divers documents qu'elles décryptent (inventaires après décès, actes notariés, etc.). Elles sont actuellement sur tout ce qui concerne l'église, ce qui permettra à terme de refaire l'histoire de ce monument classé.
- Jean-Michel, corrige et met en page le texte de Martial de Maindreville qu'il a écrit sur son passage à la Glazière et qu'il avait publié sur son blog internet.

- Jean-Jacques P., indexe toutes les images sur un logiciel approprié. Il sera ainsi aisé de retrouver toutes les photos où figure M Untel ou sur lesquelles on voit une charrette.
- Jacky quand il n'a pas la casquette « administrative » est toujours sur la mise en page du livre conçu et écrit par Jean-Jacques B. sur les routes, rues et chemins du Chatelet-en-Brie. Cet ouvrage est un peu comme « l'arlésienne » : vous en entendez parler mais vous ne le voyez toujours pas. Patience, les 3 correcteurs ont rendu leur travail et il n'y en a plus que 2 à traiter. Les 424 pages devraient être prêtes en 2019.
- Raphaël, notre jeune espoir, classe le fond « Irène Hermant », documents transmis au décès de Roger que nous avons choisi de ne pas désolidariser.
- Et qui pilote toute cette jolie machine : Jean-Claude. Il gère, administre, organise. Et pour ce qui est de l'organisation il faut lui reconnaitre un don certain. Il pense à tout et nous n'avons encore pas réussi à le prendre en faute. Nous ne cherchons pas non plus à le faire !

Comme vous pouvez le constater nous avons du travail. D'autant plus que certains travaux ne peuvent être exécutés actuellement que par une seule personne : la mise en page et la préparation de nos écrits (livres, brochures, articles…). Si vous connaissez dans votre entourage une personne intéressée et compétente dans ce domaine, glissez-lui discrètement à l'oreille que la SHCB77 à besoin d'elle … Comme elle a besoin de tout bénévole passionné d'histoire.

Principaux projets pour 2019

A partir du 12 mars et pendant une semaine, nous remontrons l'exposition sur la libération du Chatelet-en-Brie le 26 aout 1944. C'est un très bon moyen d'approcher l'histoire de la libération de la France à partir des événements locaux.

Et en septembre à Sivry-Courtry, cette même exposition sera reprise pour commémorer les 75 ans de la libération. Ce projet est porté par notre ami Claude Foucher auquel nous avons bien entendu répondu favorablement.

Le samedi 22 juin nous devrions participer à la « journée Renaissance » au château des Dames. Pour l'instant nous ne savons pas encore comment sera concrétisée notre participation.

Les journées du patrimoine les 14 et 15 septembre 2019, pour lesquelles nous allons concevoir un parcours avec l'association « Pas à pas » qui permettra de découvrir le patrimoine communal.

Voilà relatés les différents faits passés et à venir de notre association et qui constituent le rapport moral de l'année 2018.

Merci de votre attention.

Mise à jour le 31 décembre 2018

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RAPPORT FINANCIER 2018

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	**598,43 €**	**70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**120,50 €**
Prestations de service	- €		
Achat matières et fournitures	421,05 €	Vente" jeu de cartes ..."	- €
Autres fournitures	177,38 €	Vente livre "Notice historique..."	22,50 €
61 - Services extérieurs	**149,86 €**	Ventes livres «Histoire d'écoles»	- €
Locations	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	20,00 €
Entretien et réparation	- €	Vente "Aquarelles de mon village"	26,00 €
Assurance	149,86 €	Vente livres (bourse aux livres)	52,00 €
Documentation	- €	**74 - Subventions d'exploitation**	**1 300,00 €**
62 - Autres services extérieurs	**1 486,08 €**	Etat	- €
Matériel Informatique	- €	Région(s)	- €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	30,00 €	Departem	300,00 €
Publicité, publication	482,63 €	Intercom	- €
Déplacements, missions	162,07 €	Commune	1 000,00 €
Achat repas AG	762,08 €	Organism	- €
Services bancaires, autres	49,30 €	Fonds	- €
63 - Impôts et taxes	**- €**	L'agence	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Autres	- €
Autres impôts et taxes	- €	Aides	- €
64 - Charges de personnel	**- €**	**75 - Aures**	**1 620,00 €**
Rémunération des personnels	- €	Produit	- €
Charges sociales	- €	Repas AG	1 000,00 €
Autres charges de personnels	- €	Dons,	620,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	**- €**	**76 -**	**48,18 €**
66 - Charges financières	**- €**	**78 -**	**- €**
67 -Charges exceptionnelles	**- €**		
68 - Dotation aux amortissements	**- €**		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**2 234,37 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**3 088,68 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
	- €		- €

Report bancaire antérieur : 6 205,88 €

Soit un résultat de 854,31 €, positif pour l'exercice

et un solde comptable au 31 décembre 2018 7 060,19 €, positif pour l'exercice

ou un solde de banque au 31 décembre 2018 7 060,19 €, correspondant au relevé bancaire

Date 2 février 2019 Le Trésorier (Nom et signature) PIPAUD

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

BUDGET 2019

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	**1 100,00 €**	**70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**178,00 €**
Prestations de service	- €		
Achat matières et fournitures	250,00 €	Vente" jeu de cartes ..."	20,00 €
Autres fournitures	850,00 €	Vente livre "Notice historique…"	40,00 €
61 - Services extérieurs	**156,90 €**	Ventes livres «Histoire d'écoles»	10,00 €
Locations	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	30,00 €
Entretien et réparation	- €	Vente "Aquarelles de mon village"	78,00 €
Assurance	156,90 €	**74 - Subventions d'exploitation**	**1 300,00 €**
Documentation	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
62 - Autres services extérieurs	**8 386,84 €**	Région(s) :	- €
Matériel Informatique	700,00 €	Département(s) :	300,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	450,00 €	Intercommunalité(s) : EPCI	- €
Publicité, publication	6 200,00 €	Commune(s) :	1 000,00 €
Déplacements, missions	180,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	- €
Achat repas AG	800,00 €	Fonds européens :	- €
Services bancaires, autres	56,84 €	L'agence de service et de paiement (ex-CNASEA, emplois aidés)	- €
63 - Impôts et taxes	**- €**	Autres établissements publics	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Aides privés	- €
Autres impôts et taxes	- €	**75 - Aures produits de gestion courante**	**1 915,74 €**
64 - Charges de personnel	**- €**	Produits divers	265,74 €
Rémunération des personnels	- €	Repas AG	1 000,00 €
Charges sociales	- €	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	650,00 €
Autres charges de personnels	- €	**76 - Produits financiers**	**50,00 €**
65 - Autres charges de gestion courante	- €	**78 - Reprises sur amortissements et prov.**	**6 200,00 €**
66 - Charges financières	- €		
67 -Charges exceptionnelles	- €		
68 - Dotation aux amortissements	- €		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**9 643,74 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**9 643,74 €**

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Statuts .....page 11

Annexe n° 2 :

Relevé d'identité bancaire .....page 13

Annexe n° 3 :

Attestation d'assurance .....page 14

Annexe n° 4 :

Avis d'insertion au Journal Officiel .....page 16

Annexe n° 5 :

Déclaration à la préfecture .....page 18

Annexe n° 6 :

Certificat d'inscription INSEE (SIREN) .....page 19

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Statuts

Adoptés par l'Assemblée générale constitutive, modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 1996, puis par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1997

Article premier : dénomination

Il est créé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et ayant pour titre : SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE.

Article 2 : objet

L'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île de France et de leurs habitants.

Pour atteindre ses buts, l'association peut organiser, autant que nécessaire, des réunions, conférences et manifestations diverses, des voyages, séminaires et sessions d'étude ; elle peut rassembler, collectionner, exposer, reproduire, publier et diffuser gratuitement ou à titre onéreux les résultats de ses recherches et études et, plus généralement, tous documents écrits ou audiovisuels ayant un lien avec les buts qu'elle poursuit.

Article 3 : siège social

Son siège social est situé à la mairie du Châtelet-en-Brie. Il peut être déplacé par simple décision du bureau de l'association.

Article 4 : membres

Pour être membre de l'association, il faut :

- adhérer aux présents statuts et faire siens les buts de l'association ;

- faire par écrit une demande d'adhésion auprès du bureau de l'association et recevoir son agrément ;

- payer une cotisation dont le montant minimum est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Article 5 : radiation

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation pour non paiement de la cotisation, l'exclusion prononcée par le bureau pour non respect des statuts ou pour action nuisant délibérément à l'association ou en contradiction avec les buts qu'elle poursuit. Appel de la décision d'exclusion peut être interjeté devant l'assemblée générale.

La radiation, quel qu'en ait été le motif, ne peut entraîner un remboursement total ou partiel de la cotisation.

Article 6 : assemblée générale ordinaire

La direction de l'association appartient à l'assemblée générale de ses membres.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année sur convocation du bureau, à une date fixée par celui-ci entre le 1er janvier et le 15 février. Elle entend le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le rapport du ou des rapporteurs aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre peut désigner un autre membre de l'association pour le représenter, aucun membre ne pouvant cependant être le mandataire de plus de deux adhérents.

Au cours de sa réunion, l'assemblée générale ordinaire élit les membres du bureau et les rapporteurs aux comptes.

Article 7 : assemblée générale extraordinaire

En dehors de ses réunions ordinaires, l'assemblée générale peut être convoquée par le bureau en réunion extraordinaire. Cette convocation est de droit si le quart, au moins, des adhérents en fait, par écrit, la demande au président.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire doit être accompagnée de l'ordre du jour de la réunion : aucune question ne peut être débattue en assemblée générale extraordinaire si elle n'a pas été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

Article 8 : bureau

Dans l'intervalle de ses réunions, l'assemblée générale confie la direction de l'association au bureau.

Le bureau est composé de sept membres élus par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un membre du bureau, celui-ci pourvoit à son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire, le bureau élit en son sein un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, et un trésorier.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile ; il peut déléguer, de façon temporaire ou permanente, la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs autres membres du bureau, sous réserve de l'approbation de cette délégation par le bureau.

Article 9 : ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres ;

- des dons de ses membres ou de tiers non membres de l'association ;

- des subventions qui pourraient lui être accordées ;

- des recettes éventuellement produites par ses activités.

Le président de l'association peut ouvrir tout compte courant ou compte d'épargne postal ou bancaire au nom de l'association ; il peut, lui même ou, par délégation, un autre membre du bureau, signer tout chèque, mandat, ordre de virement et, plus généralement, toute pièce comptable.

L'exercice comptable de l'association commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 : règlement intérieur

Un règlement intérieur portant sur les points non précisés dans les présents statuts peut être adopté et éventuellement modifié, sur proposition du bureau, par l'assemblée générale décidant à la majorité simple.

Article 11 : modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 12 : durée et dissolution

L'association est créée pour une durée illimitée. Elle peut cependant être dissoute par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la commune du Châtelet-en-Brie ou aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

NON COMMUNICABLE

Assurance

> **Pour tout renseignement**
05 49 32 34 96
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00 et
vendredi de 8 h 30 à 17 h 00
Fax : 05 49 32 33 57
asa@smacl.fr

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Réf : 119582/F – SARCHE

Attestation d'assurance
ASA Dommages aux biens – Risques locatifs

> Période du 01/01 au 31/12/2019

> Assuré :

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE – MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE – RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 77820 LE CHATELET EN BRIE

> Sociétaire : n° 119582/F ; Contrat : n° 6030-0001

SMACL Assurances certifie garantir l'assuré désigné ci-dessus, pour les risques suivants :

- recours des propriétaires, des locataires, des voisins et des tiers du fait de l'occupation, par son assuré, des locaux désignés ci-après :
  - SALLE MEIGNEN PASSAGE DES MARJOLETS LE CHATELET EN BRIE, d'une superficie de 84 m².
- mobilier/matériel de l'assuré contenu dans les dits locaux.

Cette garantie s'entend pour les dommages d'incendie, explosion, dégâts des eaux, bris des glaces, vol sur contenu, selon les dispositions des conditions générales ASA.

> Montant des garanties :

Risques locatifs : 15 000 000 €
Contenu : 20 000 € (franchise 150 €)

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat. Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

Fait à Niort, le 20 décembre 2018
Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD Directeur Marchés

page 1 / 1 - Attestation V1 (09/2014)

SMACL Assurances
smacl.fr
141, avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56
Fax : +33 (0)5 49 73 47 20
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605
papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

> **Pour tout renseignement**
05 49 32 34 96
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00 et
vendredi de 8 h 30 à 17 h 00
Fax : 05 49 32 33 57
asa@smacl.fr

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Réf : 119582/F – SARCHE

Attestation d'assurance
ASA Responsabilité civile

> Période du 01/01 au 31/12/2019

> Assuré :

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE – MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE – RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 77820 LE CHATELET EN BRIE

> Sociétaire : n° 119582/F ; Contrat : n° 6010-0001

SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris des glaces.

> Montant des garanties :

Tous dommages confondus :	6 115 000 €, dont :
- dommages matériels :	3 000 000 €
- locaux occasionnels d'activité :	300 000 €
- défense et recours :	16 000 €

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat. Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

Fait à Niort, le 20 décembre 2018
Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD Directeur Marchés

page 1 / 1 - Attestation V1 (05/2014)

SMACL Assurances
smacl.fr
141, avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56
Fax : +33 (0)5 49 73 47 20
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605
papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

127e année. – N° 43 Le numéro : 3,70 F 25 octobre 1995

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – *Un an :* France et outre-mer : **80 F** ; étranger : **167 F**
Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1er juillet 1901

FONDATIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990

JOURNAL OFFICIEL

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Standard : **(16-1) 40-58-75-00** *Service associations :* **(16-1) 40-58-75-96** ou **(16-1) 40-58-75-72** *Abonnements :* **(16-1) 40-58-78-78**

smacl ASSURANCES
Assurer leur ville, assurer leur vie

> Pour tout renseignement
05 49 32 34 96
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00
Fax : 05 49 32 33 57
asa@smacl.fr

Ref : 119582F –

Attestation d'assurance
ASA Responsabilité civile
> Période du 01/01 au 31/12/2018

> Assuré :
SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE – MAIRIE – 77820 LE CHATELET EN BRIE

> Sociétaire : n° 119582F

SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris des glaces.

> Montant des garanties :

sportives ; favoriser l'intégration de ses membres au sein de la société française (formation, emploi, administration, logement, etc.). *Siège social :* chez M. Dudi-Langa, 5, rue Joachim-du-Bellay, Mezereaux, 77000 Melun. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1856 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **OZ' MUSIC.** *Objet :* promotion et découverte par tous les moyens techniques et intellectuels des activités artistiques et culturelles en direction de la jeunesse, en France et à l'étranger. *Siège social :* mairie, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1857 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE.** *Objet :* recherche et étude historiques sur Le Châtelet-en-Brie et sa région. *Siège social :* mairie, 77820 Le Châtelet-en-Brie. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1858 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **AMICALE DES BOIS DE VILLEBERT ET DE LA FERME DES ROCHES.** *Objet :* pratique de la chasse (groupe de chasseurs). *Siège social :* ferme des Roches, route de Villebert, à Courtomer, 77390 Verneuil-l'Etang. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1859 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE FONTAINE-LE-PORT.** *Objet :* favoriser toutes les initiatives tendant à améliorer le fonctionnement de l'école ainsi que les rapports entre le personnel enseignant et les parents d'élèves. *Siège social :* 1, passage de la Fauvette, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1860 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES PERSONNES AGEES D'OZOIR.** *Objet :* aider et défendre les personnes âgées locataires de la résidence du Parc à Ozoir afin de préserver leurs droits. *Siège social :* chez Mme Bouclet, 34, rue Jean-Cocteau, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1861 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LA PALME AQUADEMIQUE DU LOING MORETAIN.** *Objet :* pratique de l'éducation physique et des sports ; développer et favoriser sur le plan sportif et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que celle de tous les sports et activités subaquatiques et connexes. *Siège social :* mairie, 26, rue Grande, 77250 Moret-sur-Loing. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1862 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES AMIS DES DEMEURES DE LA FORET.** *Objet :* développer et promouvoir les activités culturelles, loisirs de plein air et les voyages. *Siège social :* chez Mme Giavitto (Laurence), 15, rue des Manouvriers, 77135 Pontcarré. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1863 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **HUSKY !** *Objet :* promotion, connaissance, valorisation, assistance et sauvegarde de la race canine des nordiques. *Siège social :* chez M. et Mme Fontaine, 35, rue de Châtres, 77220 Presles-en-Brie. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1864 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **MARIE-CHRISTINE ET SES FAVINETTES.** *Objet :* danse auprès des amicales, foyers afin de leur offrir détente et spectacle lorsqu'ils solliciteront le concours de l'association. *Siège social :* 4, rue des Fossés, 77710 Lorrez-le-Bocage-Préaux. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1865 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES ECURIES DE LA ROSIERE.** *Objet :* promouvoir le cheval et les activités équestres ; organiser des manifestations équestres. *Siège social :* chemin de la Rosière, 77220 Tournan-en-Brie. *Date de la déclaration :* 4 octobre 1995.

1866 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **UNION AMICALE DES BRETONS D'ILE-DE-FRANCE.** *Objet :* réunir les Bretons de la région parisienne ; les aider amicalement et financièrement dans la recherche d'un emploi et d'un domicile. *Siège social :* 41, rue Madeleine-Michelin, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration :* 4 octobre 1995.

1867 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **CULTURE JEUNE.** *Objet :* promouvoir des activités culturelles et sportives ; développer un partenariat avec la ville de Melun. *Siège social :* maison de quartier Robert-Schuman, 77000 Melun. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1868 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **GENERATION AVENIR.** *Objet :* activité pédagogique. *Siège social :* lycée Jules-Ferry, 4, rue Henri-Dunant, 77527 Coulommiers Cedex. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1869 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **SECTION BADMINTON QUINCY-VOISINS (S.B.Q.V.).** *Objet :* promouvoir le badminton ; projet de compétitions, tournois, loisirs ; animation au sein du village. *Siège social :* chez Mme Fauvet (Sylvie), 19, rue Braunston, 77860 Quincy-Voisins. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1870 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **FUTSAL ASSOCIATION DE NOISIEL (F.A.N.).** *Objet :* mettre en avant les capacités techniques et physiques des jeunes au service d'une discipline désireuse de promouvoir d'autres notions importantes fondamentales comme le jeu en collectivité, le respect d'autrui. *Siège social :* mairie, 26, place Emile-Meunier, 77186 Noisiel. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1871 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **CROISSY-BEAUBOURG CHATS ERRANTS.** *Objet :* protection, stérilisation et tatouage des chats errants de Croissy-Beaubourg. *Siège social :* 8, rue de la Garenne, 77183 Croissy-Beaubourg. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1872 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION MUNICIPALE JOUARRE FETES ET LOISIRS.** *Objet :* animer, favoriser et soutenir par tous les moyens en sa possibilité toutes œuvres de caractère culturel et organiser l'animation et les loisirs pour les habitants. *Siège social :* mairie, 2, rue Montmorin, 77640 Jouarre. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1873 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION DES ELUS... MINES DU CŒUR.** *Objet :* créer, organiser, participer ou aider gratuitement des fêtes intercommunales dans un esprit d'amitié, de fraternité et de solidarité au-delà de toutes idées politiques ou confessionnelles. *Siège social :* mairie, 77410 Villevaudé. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1874 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION D'ANIMATIONS SPORTIVES DE LOISIRS.** *Objet :* animer et organiser des activités physiques et sportives de loisirs et des manifestations. *Siège social :* mairie, 77620 Egreville. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1875 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LE PONEY-CLUB DU BOIS.** *Objet :* faire pratiquer l'équitation (poneys et chevaux) sous toutes ses formes ; initier, former et perfectionner les cavaliers ; préparer aux examens fédéraux et des brevets d'Etat d'enseignants ; organiser des stages ; prendre en pension des poneys et des chevaux ; organiser des compétitions officielles ; promouvoir le poney, le cheval et les activités équestres. *Siège social :* 44, rue des Courlus, 77690 Montigny-sur-Loing. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1876 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION DE L'ECOLE OLIVIER-METRA.** *Objet :* coopérative scolaire. *Siège social :* école primaire Olivier-Métra, 2, rue de Verdun, 77590 Bois-le-Roi. *Date de la déclaration :* 6 octobre 1995.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Vie Associative
Bureau 615
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex
01 64 41 58 00 matin

Le numéro W772000781 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W772000781

Ancienne référence de l'association : 0772010631

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de Seine et Marne

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **22 février 2018**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE

dont le siège social est situé : Mairie
77820 Le Châtelet-en-Brie

Décision(s) prise(s) le(s) : **10 février 2018**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Melun, le 22 février 2018

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Philippe SIBEUD

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

INSEE
CHAMPAGNE ARDENNE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)

003009 / 006017

SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE
77820 LE CHATELET-EN-BRIE

Tél : 03 26 48 60 00
Fax : 03 26 48 61 15

A la date du 5 Février 2009

Description de l'entreprise ou de l'organisme	
Identifiant SIREN	510 315 039
Identifiant SIRET du siège	510 315 039 00014
Désignation	SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	29/09/1995

Description de l'établissement concerné		
Identifiant SIRET	510 315 039 00014	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	MAIRIE 77820 LE CHATELET-EN-BRIE	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	29/09/1995	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée	
Evénement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	29/09/1995
Référence : déclaration n°	D51776612374 Transmise par INSEE CHAMPAGNE ARDENNES

***IMPORTANT** : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).*

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale de CHAMPAGNE ARDENNE 10 RUE EDOUARD MIGNOT 51079 REIMS CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE